

<https://enseignants.se-unsa.org/Caffa-Le-SE-Unsa-denonce-la-mauvaise-mise-en-oeuvre>



Caffa : Le SE-Unsa dénonce la mauvaise mise en oeuvre

- Je suis... - Tuteur·trice-Formateur·trice - Actu -

Date de mise en ligne : samedi 9 avril 2016

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Le SE-Unsa a écrit à la directrice générale de l'enseignement scolaire pour lui demander de réinvestir la mise en oeuvre du nouveau Certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique (Caffa).

Certaines académies n'ont pas organisé la première session pour 2016. Ailleurs ce sont les conditions de dispense d'épreuve d'admissibilité qui font l'objet de critères locaux drastiques et écartent beaucoup de personnes investies depuis longtemps dans des fonctions de formateurs. Dans la plupart des académies enfin, l'information sur le Caffa est restée confidentielle.

Pour le SE-Unsa, ces mauvaises conditions de mise en oeuvre peuvent aboutir à conférer un caractère accessoire à cette nouvelle certification.

Alors que les modalités de désignation des tuteurs et formateurs académiques manquent particulièrement de transparence, on peut s'interroger sur la volonté réelle des rectorats et des corps d'inspection de voir se déployer cette certification qui reconnaît et objective les compétences de formateur.

[Retrouver les informations sur le Caffa](#)